

Les annonces d'E. PHILIPPE : arnaques en chaîne !

ARGUMENTAIRE REALISE PAR LA CGT FIP 92

Qui aujourd'hui applaudit les mesures annoncées ? Le mouvement des patrons et des représentants des marchés financiers, le MEDEF. Est-ce un hasard ? Ils applaudissent la baisse programmée des retraites, un pas majeur vers la dislocation de notre système par répartition et l'ouverture aux fonds de capitalisation. Qu'on en juge :

1. Confirmation de la retraite par points

Ce serait la fin du régime général, des régimes spéciaux et du code des pensions.

Ce changement systémique est **le cœur** du dispositif du gouvernement pour baisser les pensions de tous : le calcul de la pension ne se ferait plus sur les 25 meilleures années dans le privé ou sur les 6 derniers mois dans le public et assimilés mais sur la base des revenus perçus tout au long de son activité professionnelle (pour chaque tranche de 100€ on accumulera un certain nombre de points, c'est la valeur d'acquisition).

Mécaniquement, **les moins bonnes années dilueront fortement les meilleures. Du fait de ce nouveau calcul, les pertes de pensions attendues sont de 20 à 30 %, voire plus suivant les situations individuelles.**

Ce système en vigueur en Suède a fait passer le taux de remplacement (montant de la pension par rapport au dernier salaire en activité) de 75 à 52 %. La pauvreté frappe une masse de retraités, obligés de retrouver un emploi pour survivre. L'Allemagne est sur le même chemin.

Aux garanties collectives actuelles permettant de connaître précisément son niveau de retraite à venir serait substitué un système individualisé où chacun va courir après ses points, sans aucune certitude sur le montant de sa pension.

Pour les fonctionnaires, c'est la fin du code des pensions, la fin de la dette de retraite à vie de l'État vis-à-vis de ses agents. C'est un coup majeur contre le statut. Un établissement public générerait une « caisse » des fonctionnaires dont le volume financier serait décidé par le parlement... et à partager entre tous. **Les primes seront soumises à cotisation (au taux de 28%) ; le net à la fin du mois va baisser** fortement pour en finalité une retraite réduite, au nom des prétendus « équilibres budgétaires ».

L'entourloupe concernant les enseignants : le gouvernement garantit une pension « comparable » à celle de la même catégorie (A) dans la fonction publique. Mais dans le nouveau système, la **pension moyenne du fait des nouvelles modalités de calcul sera en baisse**. De fait, celle des enseignants aussi. Par ailleurs, seraient octroyées à certains (génération après 1975) des primes subordonnées à des « contreparties » (**augmentation du temps de travail, polyvalence...**)

2. Le point, variable d'ajustement

La seule « règle d'or » du gouvernement, **c'est le plafonnement à 14 % du PIB du financement des retraites**. Rappelons que cet argent n'est pas de l'argent public comme l'impôt, mais nos cotisations. La

valeur du point et les mesures d'indexation éventuelle devraient impérativement se soumettre à cet « équilibre budgétaire », dans un contexte d'augmentation naturelle du nombre de retraités. **Autant dire l'austérité à vie pour les pensionnés et l'incertitude permanente.**

Ce point serait fixé par les partenaires sociaux, « sous le contrôle du parlement » dans la « trajectoire d'équilibre » définie par le pouvoir politique et sous la surveillance de Bruxelles. Ils demandent aux syndicats de prendre en charge le sale boulot. Il y a là une menace de plus pour la démocratie et la liberté d'action des organisations syndicales.

Et si les syndicats font de la résistance, le gouvernement tranchera, à l'image de ce qui vient de se passer pour l'assurance chômage. Des centaines de milliers de chômeurs, les plus précaires, vont voir leurs droits baisser.

La duperie de l'indexation

E. PHILIPPE indique qu'il indexera la valeur des seuls points stockés pendant la vie active sur les salaires. Cependant cela ne garantit pas contre la baisse de la valeur d'acquisition, la valeur du point entrant (prenons l'exemple du rapport Delevoye : pour chaque 100€ de salaire j'ai 10 points de retraite) ou de la valeur de service, valeur du point sortant pour un départ à l'âge pivot (reprenons l'exemple du rapport Delevoye : pour chaque 100 points de retraite accumulé j'ai 55 euros de pension par an) voire la modification du coefficient de conversion (la vraie valeur du point donnant le montant de la pension après décote ou surcote). **C'est l'évolution de ces valeurs du point qui déterminera hausse ou baisse du stock de points et la valeur de la pension versée.** Or la fixation de ces taux de conversion sera soumise à la « règle d'or » des 14 % du PIB affectés aux pensions.

Comment donner crédit à ce gouvernement qui pour la première fois sous la Vème République, a osé désindexer au début de son mandat l'évolution des pensions des retraités actuels ?

3. Le sacrifice de la jeune génération

Son projet prétendument solidaire réserve **un traitement différencié suivant les générations**. Les générations avant 1975 seront épargnées par le calcul par points. Celles d'après seront partiellement concernées et entreront dans le nouveau système dès 2025 ; les générations à partir de 2004 entreront dans le nouveau système dès 2022.

Dans une même entreprise, une même administration, il y aura **inégalité devant la retraite** entre les salariés et ceux qui prendront tout sur la figure seront les plus jeunes.

Avec cynisme, le gouvernement entend **sacrifier la jeune génération**. Il tente de diviser les salariés selon leur génération pour faire passer son plan.

4. De prétendues avancées des situations précaires ou interruptives

Chaque heure travaillée donnera lieu à des points. Il s'agit soi-disant de mieux prendre en compte la précarité des « caissières à temps partiel de supermarché » ou « des livreurs à vélo d'une plateforme numérique ». Cette précarité endémique, elle est sciemment organisée par le gouvernement, en massacrant les droits et la protection des salariés par sa loi Travail de 2017 et laissant libre cours à l'UBER-auto-

entreprenariat, véritable esclavage des travailleurs. Quelques points en plus s'inscrivant dans un système de calcul d'ensemble baissant les retraites !

Avec le calcul sur les 25 meilleures années les périodes les plus précaires n'étaient pas prises en compte. Dans le nouveau système la prise en compte en totalité de ces années va tirer le montant de la pension vers le bas.

5. Remise en cause des avantages familiaux, baisse des pensions des femmes

Le gouvernement prétend améliorer le sort des femmes. Il annonce une majoration de la pension d'un des deux parents de 5 % par enfant (7 % au troisième). Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il **supprime le bonus de trimestres** (8 trimestres dans le privé, 2 à 4 dans le public).

La perte de ces trimestres de cotisation est très loin d'être compensée par la majoration des pensions. L'Institut de la Protection Sociale en a fait le chiffrage. A situation égale pour une retraite à taux plein, les pertes pour une femme avec 15 000 euros de revenus annuels sont de 750 euros pour un enfant et 1 650 euros pour deux enfants. Pour 40 000 euros de revenus, la perte est de 4 500 euros/an avec deux enfants.

Quant aux pensions de réversion : il faudra attendre 62 ans (ou 64 ans du fait de l'âge pivot) pour en bénéficier au lieu de 55 ans actuellement ! Les pertes seraient considérables.

6. Pénibilité

Le Premier ministre parle de la pénibilité mais liquide tous les régimes spéciaux, du roulant SNCF au danseur de l'Opéra de Paris, qui permettaient un départ anticipé. A la place **le serpent de mer du compte pénibilité** et de futures discussions sur une reconnaissance éventuelle en termes de formation supplémentaire (?) ou de départ anticipé. **Une duperie qui dure depuis la réforme des retraites de 2003.**

En pratique, le bonus de deux ans envisagé ferait porter la retraite de métiers pénibles à... 62 ans au lieu de 64 ans, âge pivot)! Un recul considérable par rapport à des régimes permettant un départ actuellement entre 52 et 57 ans.

7. 1000 € de pension minimum ?

1^{ère} arnaque : cet objectif est quasi atteint : les salariés sont à 81%, les agriculteurs à 75%. La retraite pour une personne au smic à taux plein sera déjà de 970 euros au 1/01/2020.

2^e arnaque : **il faudra une carrière complète c'est-à-dire avoir cotisé durant 43 ans à taux plein, sur la base du SMIC.** Les travailleurs au smic sont les premiers à être touché par la précarité et les carrières incomplètes.

3^e arnaque : **seuls seront concernés ceux qui prendront leur retraite à partir de 2022 !** Miroir aux alouettes pour beaucoup!

8. Age pivot à 64 ans : fin de la retraite à 62 ans. TOUS CONCERNÉS

Mise en place de l'âge pivot à 64 ans progressivement entre 2022 et 2027. Si le travailleur part à 62 ans, il subirait une décote de 10 %. A 63 ans, une décote de 5 %.

Qui « choisirait » de partir à 62 ans avec une retraite modeste amputée de 10 % ? De fait, l'âge de départ à la retraite en France passerait de 62 ans à 64 ans pour une écrasante majorité de salariés... Et pour ceux qui auraient encore un emploi à cet âge.

Le premier Ministre explique que l'âge de départ en France est de 63,5 ans et qu'à 6 mois près, cela ne changera pas grand-chose.

Nouvel enfumage :

- Dans le privé, l'ouverture moyenne des droits à la retraite (et non pas la cession de l'activité professionnelle) est de 63,5 ans. Mais à cet âge, la moitié des travailleurs n'est déjà plus en activité !

- La moyenne de départ, tous régimes confondus en France est de 62,1 ans

- Un travailleur aujourd'hui partant à 63 ans avec une retraite à taux plein bénéficie d'une surcote de 5 %. Avec l'âge pivot à 64 ans, sa retraite serait amputée de 5 %. Différence : 10 % !

Cet âge pivot progressera suivant les arbitrages gouvernementaux futurs. L'institution de l'âge pivot est intimement liée à toute la logique de la retraite par points : **travailler plus pour moins de retraite.**

9. De l'argent, il y en a, c'est le nôtre

Le gouvernement nous parle de déficits, mais celui-ci est fabriqué :

- jamais les entreprises du CAC 40 n'ont distribué autant de dividendes à leurs actionnaires ;

- la politique fiscale du gouvernement depuis deux ans enrichit massivement les plus riches ;

- 120 milliards d'Euros au titre des « politiques de l'emploi », comprenant des dizaines de milliards d'exonération de cotisations sociales, sont concédés chaque année aux entreprises (sans effet sur l'emploi !);

- véritable gabegie de fonds publics, 20 milliards au titre du CICE sont offerts au patronat chaque année, pérennisés par une baisse des cotisations patronales dès 2020 ;

- le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) le dit lui-même : le problème, ce sont bien plus les recettes que les dépenses qui sont stables. L'État supprimant des emplois et bloquant les salaires depuis une décennie génère un manque à gagner de dizaines de milliards pour les retraites ;

- 3,5 % d'augmentation des salaires, c'est 6,5 milliards de cotisation. Le seul rattrapage des pertes de pouvoir d'achat règle le problème des retraites pour les 50 ans à venir.

Un chiffre clé : la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée du pays ne cesse décennie après décennie de baisser : 70 % en 1980, 58,2 % en 2016...

En disloquant notre système actuel, Macron prépare l'arrivée massive des fonds de pension et de capitalisation.

L'actualité récente en témoigne : **connivence de Delevoye avec le monde des assurances, rencontres répétées au plus niveau de l'état avec l'un des plus puissants fonds de pension américain Black-Rock et loi Pacte votée au printemps 2019 qui accélère le développement des plans d'épargne-retraite individuels.**